

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 23 septembre 2011
(convocation du 12 septembre 2011)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Septembre Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel
M. DAVID Alain à Mme LACUEY Conchita
M. CAZABONNE Didier à M. Alain CAZABONNE à partir de 11 h 35
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic
M. LAMAISSON Serge à M. GUICHOUX Jacques
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10H et à partir de 11H
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude
Mme BALLOT Chantal à Mme EWANS Marie-Christine
Mme BREZILLON Anne à Mme PIAZZA Arielle
M. BRUGERE Nicolas à M. DUART Patrick
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme COLLET Brigitte
M. CAZENAVE Charles à Mme TOUTON Elisabeth
Mlle DELTIPLE Nathalie à Mlle EL KHADIR Samira
M. EGRON Jean-François à Mme FAORO Michèle

M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude entre 9 h 50 et 12 h
M. MERCIER Michel à M. AMBRY Stéphane
M. MOGA Alain à M. MANGON Jacques à partir de 11 h 30
M. MOULINIER Maxime à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h
M. PAILLART Vincent à M. COUTURIER Jean-Louis
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. QUERON Robert à M. LABARDIN Michel
M. RAYNAUD Jacques à M. RESPAUD Jacques
M. REIFFERS Josy à M. LOTHAIER Pierre à partir de 10 h 50
M. ROUVEYRE Matthieu à Mme TERRAZA Brigitte jusqu'à 10 h 20
M. SENE Malick à Mme FOURCADE Paulette
M. SIBE Maxime à Mme PARCELIER Muriel à partir de 11 h 45
M. SOLARI Joël à M. DAVID Jean-Louis
M. TRIJOULET Thierry à M. CHARRIER Alain jusqu'à 10 h 30

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés publics

- ☐ **Extension du réseau de transports en commun en site propre / Tramway**
- ☐ **Marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du projet tram-train du Médoc**
- ☐ **Marché n°09 366 U - Etudes supplémentaires - Avenant n°1 - Autorisation**

Monsieur CHAUSSET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre des extensions du réseau de tramway, le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du projet de tram-train du Médoc a été notifié le 14 janvier 2010 au groupement SYSTRA (mandataire) / INGEROP Conseil et Ingénierie/ COTEBA développement / ECCTA INGENIERIE SAS / BLP / SIGNES pour un forfait provisoire (Fo) de 3 037 000 € HT.

Le programme prévoit la réalisation en voie unique, incluant ouvrages d'art et stations, pouvant recevoir la circulation de tramways, tram-trains, TER ou trains de fret entre la station Cracovie à Bordeaux (ligne C) et Blanquefort. L'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux est de 40,5 M € h.t.

Le présent avenant n°1, objet de la présente délibération, a pour but d'acter les modifications contractuelles suivantes :

- ajout de prestations complémentaires d'études pour le dossier Grenelle,
- ajout de prestations supplémentaires d'études préliminaires d'ouvrage de franchissement de la voie ferrée Bordeaux St Louis à la Pointe de Graves,
- ajout de prestations supplémentaires d'études d'avant projet,
- augmentation du montant de la mission MOD.

1. Prestations complémentaires d'études préliminaires pour le dossier Grenelle.

Alors que les extensions des lignes A, B et C ont été subventionnées au titre du Grenelle de l'environnement I, le projet Tram-train a quant à lui été présenté au titre du Grenelle II (après délibération votée au Conseil de Communauté de Septembre 2010).

Afin de pouvoir compléter ce dossier de demande de subvention, des études complémentaires sont nécessaires, pour s'adapter au cadre imposé par l'Etat (contraintes non définies au moment de la rédaction du marché) :

- il s'agit tout d'abord de la réalisation des bilans socio-économiques, à partir de la méthodologie définie dans le cadre de la DUP des extensions des lignes A, B et C et la rédaction des chapitres correspondants du dossier Grenelle, et ce, pour un montant de 12 975 € HT,
- ensuite, le maître d'œuvre doit reprendre les études de réalisation de prévisions de trafic à l'horizon 2025. En effet, cette prestation nécessite de modifier les paramètres du modèle établi en 2008 (établi à l'horizon 2020), tels que l'estimation de la mobilité et les prévisions de population et d'emplois en 2025. Il est demandé également de prendre en compte l'enquête ménage 2009, le réseau de transport en commun de février 2010 et les modifications correspondantes du réseau viaire. Le montant de cette étude est fixé à 33 950 € HT.

2. Prestations supplémentaires d'études préliminaires d'ouvrage de franchissement de la voie ferrée Bordeaux St Louis à la Pointe de Graves

- Le programme du marché de maîtrise d'œuvre prévoit un croisement à niveau de la voie tram train avec la voie SNCF. Les études préliminaires réalisées par le maître d'œuvre ont mis en exergue les conséquences négatives sur l'exploitation de cet élément de programme. En effet, la fréquence des tramways serait limitée à 3 par heure maximum et la régularité des passages de tramway (respect des horaires) serait péjorée par la priorité donnée au trafic ferroviaire (le tramway attendant au passage à niveau le passage du train).

Lors du comité de pilotage du 1^{er} juillet 2010, la Communauté urbaine de Bordeaux a demandé qu'une étude (de niveau études préliminaires) soit menée pour permettre le franchissement dénivelé de la voie ferrée existante. Il s'agit pour la Communauté de garantir l'évolutivité de l'infrastructure.

Cette étude doit présenter au minimum quatre solutions :

- dont deux en passage supérieur (notamment une avec minimisation de l'impact foncier, et une avec optimisation de la longueur de l'ouvrage),
- dont deux en passage inférieur.

En outre parmi ces solutions il devra être présenté :

- des solutions d'ouvrage exclusivement ferroviaire,
- une ou des solutions d'un ouvrage commun avec une voie routière. Dans ce dernier cas le maître d'œuvre se basera sur les études de la CUB/DGT remises en phase d'études préliminaires.

Le montant de cette étude est fixé à 95 620 € HT, pour une durée de 4 mois d'études et deux mois de validation.

- Afin de mieux apprécier l'impact des différentes solutions dans le tissu urbain environnant, il est demandé la réalisation d'images de synthèse, cinq au total, des différentes solutions de l'ouvrage de franchissement, pour un montant de 6 510 € HT.

3. Prestations supplémentaires d'études d'avant projet

- Etude de la station Tiscot sur Blanquefort

Le comité de pilotage du 1er juillet 2010 avait décidé d'inclure dans le programme des travaux deux stations supplémentaires situées l'une sur la Commune de Bruges à proximité de Ausone et l'autre sur la Commune de Blanquefort à proximité de l'avenue du Port du Roy. Ces deux stations ont été étudiées par le maître d'œuvre au stade des études d'avant-projet.

Au regard des projets de densification de l'habitat portés par la Ville de Blanquefort, décidés après la production des AVP, il est demandé au maître d'œuvre de modifier le positionnement de la station Port du Roy vers une localisation au plus près de ces projets urbains (rue Déhez, station désormais appelée Tiscot). Le maître d'œuvre doit ainsi reprendre les études d'AVP pour y inclure le nouveau positionnement de cette station (reprise des études d'exploitation, des plans de piquetage LAC, des plans d'aménagements urbains et des plans d'infrastructure) pour un montant de 37 900 € HT (Incidence sur les délais : 1 mois pour le rendu de l'AVP).

- Evitements longs

Les études préliminaires proposaient, afin de réduire les coûts, la réalisation d'évitements courts et de stations courtes.

Afin de pouvoir préserver l'évolutivité de la ligne, il est demandé d'étudier la réalisation d'évitements longs, pour accueillir à terme 2 rames accolées.

Cette modification nécessite la reprise des plans d'insertion de voie, du piquetage caténaire, des plans d'aménagements urbains et des plans d'infrastructure associés, pour un montant de 7 510 € HT.

- Terminus partiel Cracovie

Les études préliminaires proposaient la réalisation d'un terminus partiel au niveau de la station La Vache.

Afin de diminuer les coûts d'exploitation (réduction du nombre de kilomètres parcourus), suite à une étude de l'exploitant du réseau Tbc, il est demandé au maître d'œuvre de revoir le repositionnement du terminus partiel plus en amont de la ligne, à proximité de la station Cracovie.

Cette modification nécessite la reprise du tracé de voie, des terrassements, de la LAC et de la signalisation, pour un montant de 6 470 € HT.

- Etude de la pose par anticipation d'une liaison entre RFN et TTM à Blanquefort

Les études préliminaires ne prévoyaient la réalisation d'une liaison (via un appareil de voie) entre la voie ferrée du RFN et la voie tramway qu'au moment où des tram-trains circuleraient sur les voies au-delà de Blanquefort.

Afin de diminuer les coûts de réalisation de cette liaison sur une ligne en exploitation, il est demandé d'étudier la réalisation anticipée de ce raccordement hors LAC et signalisation, pour un montant de 2 930 € HT.

- Etude de la pose par anticipation d'une liaison à Cracovie vers Bacalan Bastide

Les études préliminaires ne prévoyaient la réalisation d'une liaison (via un appareil de voie) qu'au moment où le projet vers le pont Bacalan Bastide et la rive droite serait réalisé.

Afin de diminuer les coûts de réalisation de cette liaison sur une ligne en exploitation, il est demandé d'étudier la pose de ce raccordement en double voie hors LAC et signalisation, pour un montant de 3 590 € HT.

4. Augmentation du montant de la mission MOD

La mission MOD est une mission complémentaire au sens de la loi MOP et de ses décrets d'application, qui concerne l'étude des MODifications de programme demandées par le MOA, soit en phase conception, soit en phase exécution.

La mission MOD est actuellement provisionnée à hauteur de 44 700 €.

Compte tenu de l'avancement des études sur ce projet d'infrastructure complexe et de l'interface avec RFF et SNCF qui va générer des demandes de compléments et des adaptations de programme, il est nécessaire de disposer d'une souplesse de gestion plus importante et ainsi augmenter le montant de la mission MOD de 50 000 € HT.

Synthèse :

Montant initial	Montant de l'avenant en € HT	Montant total en € HT
3 037 000		
	Avenant n°1 : + 257 455	3 294 455
		Soit + 8.48 %

Les prix du marché ont été établis par application des taux de rémunération prévus dans le contrat pour chaque élément de mission.

Ont été négociés le nombre d'homme/jour nécessaire à la réalisation de la prestation, ainsi que la réalisation ou pas des éléments de missions dites complémentaires pour chaque modification de programme.

Vu l'incidence financière supérieure à 5 % du montant du marché et en application de l'article 8 de la loi 95-127 du 8 février 1995 modifié par l'article 5 de la loi 96-142 du 21 février 1996, l'avis préalable de la Commission d'Appel d'Offres du 7 septembre 2011 a été recherché. Celle-ci a émis un avis favorable à la passation de cet avenant n°1.

Le financement de ces dépenses est à imputer au budget Annexe Transports Chapitre 20 – Compte 2031 0002 – Programme TT30 (exercice 2011 et suivants).

En application des articles L2121-12 et 2121-13 du Code général des collectivités territoriales, le projet d'avenant est à la disposition des conseillers communautaires qui peuvent venir le consulter à la Direction de la Commande publique (immeuble Le Guyenne – 6ème étage)

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée,

VU l'article 20 du code des marchés publics,

VU la délibération n°2009/0587 en date du 2 octobre 2009 autorisant la signature du marché,

VU l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres du 7 septembre 2011,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QU'IL convient d'autoriser la signature de l'avenant n°1 au marché n°09 336 U prévoyant la réalisation d'études complémentaires par le maître d'œuvre,

DECIDE

ARTICLE 1 : Le projet d'avenant n°1 au marché n°09 366 U mis à disposition des élus est approuvé.

ARTICLE 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du projet tram-train du Médoc n° 09 366 U passé avec le groupement SYSTRA / INGEROP Conseil et Ingénierie/ COTEBA/ ECCTA Ingénierie SAS/ BLP pour un montant supplémentaire de **257 455 € HT** portant le montant du marché à **3 294 455 € HT**.

ARTICLE 3 : La dépense est à imputer au budget Annexe Transports Chapitre 20 – Compte 2031 0002 – Programme TT30 (exercice 2011 et suivants) – CRB KD00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 septembre 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
3 OCTOBRE 2011

PUBLIÉ LE : 3 OCTOBRE 2011

M. GÉRARD CHAUSSET